



Président : Christian DUCOS

Siège : 38 rue Victor Hugo, 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

www.syndicatmoyenadourlandais.com

COMITE SYNDICAL

Mercredi 12 février 2020 à 18h

**Pôle associatif
Chemin du Pigeon
40250 SOUPROSSE**

Compte-rendu de séance

CONTENU

OUVERTURE DE SEANCE	3
I – APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019	4
II – AFFAIRES GENERALES.....	4
1. Actualisation convention avec l’Institution Adour	4
2. Mise en place RIFSEEP	4
3. Compte de Gestion 2019 – Budget Principal et Budget Annexe.....	4
4. Compte administratif 2019 – Budget Principal et Budget Annexe	5
5. Affectation de résultat – Budget Principal et Budget Annexe	6
6. Budget Primitif 2020 – Budget principal et Budget Annexe.....	7
7. Indemnité au receveur principal	8
8. Participation des collectivités au Budget Principal et Budget Annexe.....	9
9. Délégation de signature au Président	9
10. Ordre de mission permanent pour les agents.....	10
11. Délibération frais de mission des agents.....	10
12. Gratification au stagiaire	10
III – RIVIERE	11
1. Retour collectivités post-crue	11
2. Point travaux urgents et validation plan de financement prévisionnel	11
3. Point programme de travaux 2019-2020	12
IV - SENTIER	13
1. Marché 2020/2021 – Candidatures.....	13
2. Point d’actualité	14
V – ANIMATION TERRITORIALE	15
1. Accompagnement de riverains.....	15
2. Animation grand-public.....	16
• Convention tripartite sur le territoire du Pays Grenadois.....	16
• Un dimanche au bord de l’eau	16
• Projet Adour des Archives Départementales des Landes	16
3. Animation scolaire.....	16
• Projet Adour des Archives Départementales des Landes	16
• Intervention BTS GEMEAU	17
VI – FIN DE SEANCE.....	17

OUVERTURE DE SEANCE

Le douze février deux mille vingt, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat du moyen Adour landais dûment convoqués, se sont réunis à SOUPROSSE, au Pôle associatif, sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS.

Délégués présents : Mmes Maury et De Sousa et MM. Labarbe, Juzan, Lagrola, Heitz, Suberchicot, Cardonne, Dupouy Yves, Pomiés, Climent Martinez, Dargelos, Noyelle, Napias, Gaillardet, Ducos, Tauzin Daniel, Heinrich, Lafenêtre, Dufourcq, Soule, Desblancs, Dufour, Pontarrasse, Bordes, Dubourdieu, Brethes Philippe, Labat, Coudroy.

Délégués excusés et qui avaient donné pouvoir : M. Bernard Kruzynski avait donné pouvoir à M. Pierre Dufourcq et M. Jean-Jacques Cerisère avait donné pouvoir à M. Claude Pomiès.

Délégués absents et excusés : Mme Rabaud Favereau et MM. Berthoux, Gantier, Dourthe, Tauzin Arnaud, Dupouy André, Bareyt, Urolategui, Dupau, Morlaes, Suzan.

Référents présents : Mme Brettes et MM. Zacchello, Glattard, Torreguitart, Lavielle, Cardeneau, Rague, Brethes Daniel

Étaient également présents :

- ✓ Partenaire financier : M. Mengin du Département des Landes
- ✓ Mmes Dehaibe, Dunoguiet et Laborde de l'Institution Adour,
- ✓ Mme Tastet, MM. Dupuy et Gaüzère du SIMAL et Florian LAPORTE en stage

Secrétaire de Séance : M. Lafenêtre Jean

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2019
- ✓ Général :
 - Actualisation convention avec l'Institution Adour
 - Mise en place RIFSEEP
 - Compte de Gestion 2019 - Budget Principal et Budget Annexe
 - Compte administratif 2019 - Budget Principal et Budget Annexe
 - Affectation de résultat - Budget Principal et Budget Annexe
 - Budget Primitif 2020 - Budget Principal et Budget Annexe
 - Indemnité au receveur principal
 - Participation des collectivités au Budget Principal et Budget Annexe
 - Délégation de signature au Président
 - Ordre de mission permanent pour les agents
 - Délibération frais de mission des agents
 - Gratification au stagiaire
- ✓ Rivière :
 - Retour collectivités post-crue 2019
 - Point travaux et validation plan de financement prévisionnel
- ✓ Sentier :
 - Marché 2020/2021 – Candidatures et offres retenues
 - Point d'actualité
- ✓ Animation territoriale :
 - Accompagnement de riverains
 - Convention tripartite sur l'animation kayak Cdc Pays Grenadois et Département
 - Intervention BTS GEMEAU
- ✓ Questions Diverses

I – APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2019 n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

II – AFFAIRES GENERALES

1. Actualisation convention avec l'Institution Adour

La convention avec l'Institution Adour a été actualisée en fin d'année 2018 pour être en conformité avec les évolutions de la mise à disposition de moyens notamment le renfort administratif.

Cette convention et son annexe financière avaient été établies pour 2 agents pour l'année 2019.

Avec le recrutement d'un agent supplémentaire en 2019, une actualisation de l'annexe financière est proposée faisant évoluer le coût de la mise à disposition de **19 495€** à **23 455 €**.

Mme DEHAIBE explique que cette évolution est aussi due au fait que le prévisionnel de temps passé, notamment sur la partie administrative, était de 45 jours initialement et que réellement les agents y ont consacré 78 jours en 2019.

2. Mise en place RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale.

Avec la mise en place du RIFSEEP, il est décidé de maintenir le montant des primes anciennement attribuées.

De façon générale, la mise en place du RIFSEEP consiste à maintenir des montants anciennement attribués par arrêté du Président, sur la base des primes et indemnités spécifiques de chaque cadre d'emploi.

Ces montants seront alloués, au fur et à mesure des parutions des décrets d'application, sous la forme de l'Indemnité de Fonction des Sujétions et Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Lors du comité syndical, le président a proposé dans un premier temps de maintenir l'IFSE et dans un deuxième temps d'améliorer le CIA.

Dans tous les cas, il s'agissait d'informer les membres du comité syndical de cette nouvelle mise en place RIFSEEP et de proposer de déterminer la base de calcul à adopter par une délibération lors du prochain comité syndical qui se tiendra après les élections.

3. Compte de Gestion 2019 – Budget Principal et Budget Annexe

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, le trésorier payeur sollicite l'approbation de son compte de gestion.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif pour le Budget Principal et pour le Budget Annexe, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il est proposé au comité syndical, de déclarer que le compte de gestion 2019 du Budget Principal et que le compte de gestion 2019 du Budget Annexe, établis par le trésorier payeur n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER les comptes de gestion du Budget Principal et Annexe, du trésorier payeur pour l'exercice 2019 étant précisé que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

4. Compte administratif 2019 – Budget Principal et Budget Annexe

BUDGET PRINCIPAL :

Le projet de compte administratif 2019 du Budget Principal fait apparaître globalement :

➤ Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 442 181,05 €
Réalisé : 137 724,45 €

Recettes :

Prévu : 442 181,05 €
Réalisé : 195 053,32 €

Excédent de l'exercice	57 328,87 €
Excédent de l'exercice 2018 reporté	282 183,22 €
Excédent global de fonctionnement	339 512,09 €

➤ Investissement :

Dépenses :

Prévu : 368 000 €
Réalisé : 66 271,18 €

Recettes :

Prévu : 368 000 €
Réalisé : 110 892,42 €

Excédent de l'exercice	44 621,24 €
Excédent de l'exercice 2018 reporté	67 098,07 €
Excédent global d'investissement	111 719,31 €

Résultat de clôture de l'exercice : 451 231,40 €

Reste à réaliser dépenses :	292 084,82 €
Reste à réaliser recettes :	151 653,77 €

En fonctionnement, l'excédent réel de **57 328,87 €** s'explique par le rattrapage du solde de subvention sur le dossier 2016 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les missions de suivi des rivières de l'Adour landais.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le compte administratif du Budget Principal 2019

BUDGET ANNEXE :

Le projet de compte administratif 2019 du Budget Annexe fait apparaître globalement :

➤ Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 216 516 €

Réalisé : 3 314,47 €

Recettes :

Prévu : 216 516 €

Réalisé : 10 000,01 €

Excédent de l'exercice	6 685,54 €
Excédent de l'exercice 2018 reporté	196 516,95 €
Excédent global de fonctionnement	203 202,49 €

➤ Investissement :

Dépenses :

Prévu : 388 292,26 €

Réalisé : 11 008,40 €

Recettes :

Prévu : 388 292,26 €

Réalisé : 11 161,00 €

Excédent de l'exercice	152,60 €
Excédent de l'exercice 2018 reporté	29 288,98 €
Excédent global d'investissement	29 441,58 €

Résultat de clôture de l'exercice : 232 644,07 €

Reste à réaliser dépenses : 0 €

Reste à réaliser recettes : 0 €

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du Budget Annexe

5. Affectation de résultat – Budget Principal et Budget Annexe**BUDGET PRINCIPAL**

Il est proposé au comité syndical de constater, à la clôture du compte administratif, un excédent de fonctionnement de **339 512,09 €**.

Il est proposé d'affecter en report **310 800,35 €** en section de fonctionnement et de l'imputer à l'article 002,

Et d'affecter en réserve d'investissement **28 711,74 €**, au compte 1068.

Par ailleurs, il est proposé au comité syndical d'affecter l'excédent d'investissement en section d'investissement sur le compte 001 dans son intégralité (soit pour 111 719,31 €) et de reporter les restes à réaliser pour **292 084,82 €** en dépenses et **151 653,77 €** en recettes.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat du Budget Principal

BUDGET ANNEXE

Il est proposé au comité syndical de constater, à la clôture du compte administratif, un excédent de fonctionnement de **203 202,49 €**.

Il est proposé d'affecter en report **203 202,49 €** en section de fonctionnement et de l'imputer à l'article 002.

Par ailleurs, il est proposé au comité syndical d'affecter l'excédent d'investissement en section d'investissement sur le compte 001 dans son intégralité (soit pour 29 441,58 €).

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat du Budget Annexe telle qu'annexée à la présente proposition de délibération.

6. Budget Primitif 2020 – Budget principal et Budget Annexe

BUDGET PRINCIPAL

Le comité syndical du SIMAL avait approuvé les orientations budgétaires et les participations syndicales lors de sa réunion du 12 décembre 2019.

Le projet de budget primitif 2020 prend en compte l'ensemble de ces éléments, les résultats du Compte Administratif 2019, l'affectation du résultat ainsi que le report des restes à réaliser.

Pour l'année 2020, en dépenses d'investissement la programmation prévoit la continuité des travaux de restauration sur l'Adour avec la tranche allant de l'ASA de Cauna jusqu'à Onard. Pour la partie « affluents » il est prévu la mise en œuvre de la première tranche du PPG « Adour et affluents » avec une nouvelle inscription de **64 500 € TTC** en travaux et **27 500 € TTC** pour l'étude.

Le maintien d'une enveloppe pour les travaux urgents pour l'Adour et pour les affluents d'un montant de **50 000 € TTC pour chacun**.

Le maintien de la gestion de la renouée pour **25 000 € TTC**.

Les dépenses de fonctionnement restent stables pour l'année 2020, il n'y a pas d'évolution significative des charges de fonctionnement.

Le budget 2020 s'équilibre à hauteur de :

- **520 000,00 € en fonctionnement**

ET

- **714 084,82 € en investissement**

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020

BUDGET ANNEXE

Le comité syndical du SIMAL avait approuvé les orientations budgétaires et les participations syndicales lors de sa réunion du 12 décembre 2019.

Le projet de budget primitif 2020 prend en compte l'ensemble de ces éléments et les résultats du Compte Administratif 2019.

Pour l'année 2020, en dépenses d'investissement la tranche du sentier de l'Adour va débiter sur le secteur de « Saint-Maurice à Mugron ».

Le budget 2020 s'équilibre à hauteur de :

- **213 202,49 € en fonctionnement**

ET

- **211 800,00 € en investissement**

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020

7. Indemnité au receveur principal

Après discussion, les membres du comité syndical se prononcent sur la sollicitation d'un appui du receveur principal et de lui accorder à ce titre l'attribution d'une indemnité et du taux à appliquer.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur Principal, M. GARRIGUES René, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- **D'ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- **DE CALCULER** cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur GARRIGUES René, Receveur Principal.
- **D'ACCORDER** cette indemnité jusqu'à la fin du mandat, mais qu'elle pourra être modifiée ou supprimée annuellement par délibération expresse.

8. Participation des collectivités au Budget Principal et Budget Annexe

Lors du comité syndical du 18 décembre 2019, il a été validé de reconduire à l'identique le montant des cotisations des membres du Syndicat, à savoir 88 000 € pour le Budget Principal et 10 000 € pour le Budget Annexe, actualisé avec les nouvelles données INSEE

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE REPARTIR** entre les collectivités associées, la somme de 88 000 euros représentant les charges de fonctionnement et d'emprunts à la charge du Syndicat et prévues au Budget Primitif Principal « GEMAPI » 2020.
- **DE REPARTIR** entre les collectivités associées, la somme de 10 000 euros représentant les charges de fonctionnement et d'emprunts à la charge du Syndicat et prévues au Budget Primitif Annexe « Hors GEMAPI » 2020.

9. Délégation de signature au Président

Le comité syndical s'est prononcé sur la délégation de signature au président conformément au Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-19.

Cette délégation de signature comprend la passation et exécution de marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum de 100 000 €, la signature de conventions de partenariat, la signature de tout acte administratif et notarié permettant le bon fonctionnement du syndicat, et tout acte nécessaire à la gestion du personnel,...

Après discussions, les membres du comité syndical décident :

DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT POUR :

- **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, sont inscrits au budget ;
- **REALISER** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € autorisé par le Comité Syndical ;
- **PROCEDER** à l'établissement et à la signature des conventions de passage en terrain privé pour l'établissement, le fonctionnement ou l'entretien du sentier de l'Adour ;
- **PROCEDER** à l'établissement et à la signature des conventions de partenariat dans le cadre des missions du syndicat (itinéraire nautique, stage, animation avec les établissements scolaires) ;
- **PROCEDER** à l'établissement et à la signature des conventions de partenariat, mutualisation ou mise à disposition avec d'autres collectivités ;
- **SIGNER** tout acte administratif et notarié pour dans le cadre des missions du syndicat ;
- **DE PASSER** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- **DEPOSER** des demandes d'autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial ;

- **SIGNER** tout acte administratif permettant le bon fonctionnement du syndicat ;
- **AUTORISER**, au nom du SIMAL, le renouvellement de l'adhésion aux organismes dont il est membre ;
- **ENGAGER** toutes démarches et signer toutes conventions quant aux demandes de subventions, dans les conditions fixées par le comité syndical ;
- **CONCLURE** tout acte, accord, publication et recrutement qui pourrait intervenir dans la gestion et le suivi de carrière du personnel ;
- **PROCEDER** au remplacement temporaire d'un agent indisponible en raison de congés maladie, grave ou longue maladie, longue durée, maternité,... ;
-

10. Ordre de mission permanent pour les agents

Après exposé du Président, la proposition d'établir un ordre de mission permanent aux agents sur les départements du bassin versant hydrographique du syndicat, à savoir le Gers, les Landes et les Pyrénées Atlantiques est retenue.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité:

- **D'AUTORISER** le Président à signer un ordre de mission permanent pour les départements du bassin versant hydrographique du syndicat, à savoir les Landes, le Gers, et les Pyrénées-Atlantiques.
- **DE DONNER** mandat au Président pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution,

11. Délibération frais de mission des agents

Lors des déplacements professionnels les agents sont susceptibles d'avoir des frais de missions.

Le remboursement aux agents des frais de déplacement, se fera selon les modalités et barèmes en vigueur pour les agents de la fonction publique territoriale.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE DETERMINER** les conditions et modalités suivantes pour la prise en charge des frais de missions des agents :

12. Gratification au stagiaire

Le versement d'une gratification au stagiaire est obligatoire pour les stagiaires de l'enseignement supérieur dès lors que la durée du stage dépasse deux mois consécutifs.

Pour 2020, il est prévu de prendre un stagiaire de BTS GPN pour travailler sur la partie animation, sa mission de stage sera soit de concevoir et réaliser une animation autour du sentier de l'Adour ou alors de travailler sur le prochain programme d'animations scolaire 2020-2021.

Il est proposé de gratifier les stagiaires selon les modalités et montants en vigueur.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE FIXER** les conditions dans lesquelles une contrepartie financière sera versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la structure.
- **D'INSTAUIER** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues; le montant de la gratification évoluera en fonction des textes sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

III – RIVIERE**1. Retour collectivités post-crue**

Suite aux événements climatiques de la fin d'année 2019, les techniciens ont sollicité les collectivités (EPCI et communes) de son territoire pour leur faire remonter les désordres liés aux cours d'eau.

A ce jour, le syndicat a pu compiler les retours de 19 collectivités, dont certains travaux qui seront portés par le syndicat.

Le repérage en bateau de l'état des berges sur le linéaire aval n'a pu encore être réalisé, il est programmé pour le mercredi 19 février 2020.

2. Point travaux urgents et validation plan de financement prévisionnel

L'Etat a sollicité le SIMAL comme les autres collectivités, afin de recenser les dégâts des biens non-assurables pour solliciter la dotation de solidarité sur le département des Landes.

Pour la partie concernant notre syndicat les biens pouvant être intégrés au dossier sont les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau, les digues et peut-être la restauration de berges supportant des enjeux d'intérêt général.

Les agents du SIMAL sont en train de finaliser le dossier pour bénéficier de la dotation de solidarité.

Les sites et les travaux retenus sont les suivants :

EPCI concernées	Commune	Cours d'eau	Linéaire de berge (ml)
Travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau			
Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour	Aire-sur-l'Adour	Baillié	3 400
		Vergoignan	1 000
Communauté de communes du Pays Grenadois	Cazères-sur-Adour	Mourède	2 200
Communauté de communes du Pays Tarusate	Souprosse	Moulin de Bordes	2 300

Restauration de berge en génie végétal			
Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour	Duhort-Bachen	Lourden	50
	Aire-sur-l'Adour	Arribaouts	30

Le montant prévisionnel des travaux est de 75 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel qui a été présenté, intègre une part de financement de l'Etat pour 40% du montant HT des travaux.

Les financeurs institutionnels assureront les financements des 40% restant et le SIMAL assurera les 20% d'autofinancement.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE RETENIR** le plan de financement prévisionnel
- **DE SOLLICITER** d'ores et déjà les subventions pour le financement des travaux urgents suivant le plan de financement proposé
- **DE DONNER MANDAT** au Président pour signer les engagements correspondants

3. Point programme de travaux 2019-2020

- **Aménagement descente à bateau à Saint-Paul-lès-Dax**

Le syndicat a sollicité plusieurs entreprises (Baptistan ; Netco ; BTPS Pays Basque Adour ; Etchar) pour un chiffrage de la réalisation de la descente à bateau sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax.

Cet ouvrage sera réalisé en partenariat avec la Fédération de Pêche des Landes comme cela avait été fait en 2019 à Poyanne.

- **Programme Adour 2019-2020**

L'entreprise EGAN AQUITAINE débutera la gestion de la végétation sur l'Adour de Onard à Dax courant mars 2020.

- **Protections de berges sur les communes de Hinx et de Haut-Mauco**

La réalisation des protections de berge sur le ruisseau de Lacrauste (Haut-Mauco) et le ruisseau du Pont-Neuf (Hinx) par l'entreprise SB PAYSAGE se déroulera de fin février jusqu'à début mars 2020.

IV - SENTIER

1. Marché 2020/2021 – Candidatures

Voici les candidats des entreprises retenus par la Commission Consultative des Marchés, qui s'est réunie le mercredi 12 février 2020 avant le comité syndical, pour les deux marchés relatifs au sentier de l'Adour :

- Marché de création du Sentier de l'Adour de Mugron à Barcelonne-du-Gers

Lot 1 : Traitement de la végétation

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
AKKA FOREST	NON ANALYSABLE
EGAN AQUITAINE	49 800€
JARD ECO	30 750€
SB PAYSAGE	39 040€

Lot 2 : Aménagement de dispositifs de franchissement

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
ADOUR TRAVAUX SPECIAUX	102 810€
COPLAND	95 560€
ID VERDE	117 710€

Lot 3 : Aménagements annexes

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
ADOUR TRAVAUX SPECIAUX	8 539.35€
COPLAND	9 875€
ID VERDE	6 242.5€
SB PAYSAGE	7 225€

- Marché de fourniture et de pose de signalétique du Sentier de l'Adour 2020/2021

Lot 1 : Fourniture

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
PIC BOIS	19 675€

Lot 2 : Pose

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
ADOUR TRAVAUX SPECIAUX	18 221€
COPLAND	6 490€
ID VERDE	15 210€

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

Pour le marché de création du Sentier de l'Adour de Mugron à Barcelonne-du-Gers :

D'ATTRIBUER le lot 1 à l'entreprise SB PAYSAGE pour un montant de : 39 040€ HT (basé sur les quantités estimées)

D'ATTRIBUER le lot 2 à l'entreprise COPLAND pour un montant de : 95 560€ HT (basé sur les quantités estimées)

D'ATTRIBUER le lot 3 à l'entreprise SB PAYSAGE pour un montant de : 7 225€ HT (basé sur les quantités estimées)

Pour le marché de fourniture et de pose de signalétique du Sentier de l'Adour 2020/2021 :

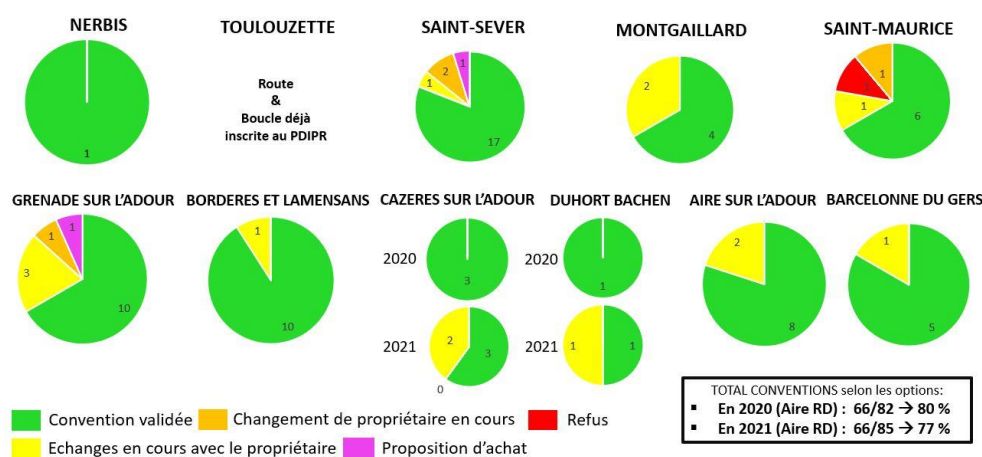
- **D'ATTRIBUER** le lot 1 à l'entreprise PIC BOIS pour un montant de : 19 675€ HT (basé sur les quantités estimées)

- **D'ATTRIBUER** le lot 2 à l'entreprise COPLAND pour un montant de : 6 490€ HT (basé sur les quantités estimées)

2. Point d'actualité

Le syndicat souhaiterait ouvrir le tronçon rejoignant Mugron à Saint-Maurice-sur-l'Adour printemps/été 2020.

▪ Etat du conventionnement



- **Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée**

Pour entériner l'inscription du sentier de l'Adour au PDIPR, celui-ci doit d'abord passer pour avis en Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI composée d'usagers) puis ensuite en Commission Permanente (CP composée d'élus départementaux).

Pour passer devant ces instances, il est nécessaire que les communes concernées aient délibéré à savoir :

- Toulouzette
- Montgaillard

A ce jour, les communes de Saint-Maurice-sur-l'Adour, Nerbis et St Sever ont délibéré.

Des modèles de délibération accompagnés d'un dossier détaillé pour chaque commune ont été envoyés fin janvier.

Nous avons bien conscience des contraintes imposées par les échéances électorales à venir, toutefois il serait opportun de le faire dès que possible pour le bon déroulement du projet.

- **Acquisition foncière à Saint-Sever**

Plusieurs cabinets de géomètres ont été consultés et nous ont fait parvenir leurs offres :

CABINET	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
BEMOGE	750€
SGEA	889.52€
AMIGE	736€

L'offre du cabinet AMIGE de Saint-Sever a été retenue, le bornage sur le terrain sera effectué le mardi 25 février 2020.

V – ANIMATION TERRITORIALE

1. Accompagnement de riverains

Début d'année 2020, plusieurs sollicitations :

- Un riverain sur la commune de Lалуque ;
- Un riverain sur la commune de Bordères-et-Lamensans ;
- Une riveraine sur la commune de Saint-Maurice-sur-l'Adour ;
- Une riveraine sur la commune de Bas-Mauco.

Ces sollicitations aboutissent à un accompagnement sur la réglementation, un conseil sur les bonnes pratiques en termes de gestion des cours d'eau, un appui dans la consultation d'entreprises spécialisées et une éventuelle coordination des travaux s'il y en a.

2. Animation grand-public

- **Convention tripartite sur le territoire du Pays Grenadois**

Dans ses missions de valorisation territoriale, le SIMAL s'est associé à la Communauté de communes du Pays Grenadois et au Département des Landes pour proposer 2 animations « l'Adour en canoë » sur l'itinéraire nautique entre Cazères-sur-l'Adour et Grenade-sur-l'Adour. Le SIMAL participe également depuis 3 ans à la fête des Saligues organisée par la communauté des communes.

Pour cadrer l'intervention et les missions de chacun, il a été proposé de signer une convention tripartite pour la réalisation de ces 3 journées.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents se rapportant à la présente décision

- **Un dimanche au bord de l'eau**

Le SIMAL a été sollicité par la Fédération de Pêche des Landes pour participer à leur manifestation « Dimanche au bord de l'eau » qui se déroulera le dimanche 7 juin à Tartas. Cette journée à destination du grand public a pour objectif de faire découvrir les milieux aquatiques et les activités de pleine nature. Le SIMAL animera un stand à cette occasion.

- **Projet Adour des Archives Départementales des Landes**

Les archives départementales des Landes ont des projets réguliers sur des thématiques spécifiques. (Les maisons landaises, l'Homme et le végétal, 1914 mémoires d'une invasion...)

Depuis 2018, un projet sur l'Adour et ses affluents est en préparation et devrait voir le jour à l'automne 2020. Cela se traduira par une exposition « lourde » aux archives départementales et des expositions « légères » itinérantes ainsi qu'un cycle d'animations pour les scolaires et le grand public.

Les syndicats de rivière du bassin de l'Adour dont le SIMAL ont été associés à ce projet pour essayer de jauger à quel niveau ils pourraient s'insérer. Il est probable que les techniciens soient associés ponctuellement sur des journées à destination du grand-public.

3. Animation scolaire

- **Projet Adour des Archives Départementales des Landes**

Le programme d'animations scolaires des archives est à l'attention de l'ensemble des élèves du Département des Landes. Celui du SIMAL est à destination des écoles d'un EPCI de son territoire par an.

De ce fait, il est proposé que sur le support de communication du programme d'animations scolaires 2020/2021 des archives, soit réalisée une information sur le programme d'animation du SIMAL. Ainsi les écoles de l'EPCI concernées pourront faire le lien entre cette exposition et nos animations.

Ainsi il serait nécessaire d'identifier dès maintenant à quel EPCI seront proposées les prestations d'animation du SIMAL sur cette période.

Le président propose que la Communauté de communes du Pays Grenadois soit le prochain retenu pour le programme d'animation proposé aux écoles primaires.

- **Intervention BTS GEMEAU**

L'Institution Adour, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et le Syndicat ont été sollicités par l'équipe pédagogique des BTS GEMEAU de Dax-Oeyreluy pour reproduire le projet sur la thématique du recul de digue.

Cette intervention s'est déroulée sur deux journées, le 21 et 28 janvier 2020.

Une première journée avec la présentation en salle du projet de recul de digue sur les communes de Pontonx-sur-l'Adour et Téthieu et la deuxième journée sur la visite des différents systèmes d'endiguement (urbain et rural).

A l'issue de la présentation, une commande a été passée aux étudiants.

Ces derniers devront réaliser des supports de communication relatifs au projet exposé en amont à destination du grand public sur des thématiques prédéfinies à savoir :

- adopter les bons comportements en cas d'inondation
- diminuer la vulnérabilité des bâtiments
- diminuer la vulnérabilité des productions agricoles
- proposer des mesures compensatoires pour le monde forestier et agricole

Les étudiants devront présenter le fruit de leur travail à la fin du mois d'Avril.

VI – FIN DE SEANCE

M. Ducos adresse un remerciement à l'ensemble des élus qui l'ont accompagné dans la vie et les évolutions qu'a connues le syndicat durant sa présidence.